

Projet du parc éolien de BOUVRON

Charte d'engagement

EEF SAS

est une entreprise du groupe
eno energy GmbH

AGENCE
tact

Introduction

Dans le cadre du projet éolien en cours de développement sur la commune de Bouvron, porté par la société Energie Eolienne France (EEF) en partenariat avec la mairie de Bouvron, les porteurs de projet ont choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. Ce document résulte des échanges qui ont eu lieu dans le cadre des ateliers organisés auprès des riverains mais également au sein du comité consultatif éolien créé à l'occasion de ce projet.

Cette charte recense les engagements pris par les porteurs de projet lors de la phase développement pour toute la durée de vie du parc éolien.

Cette charte comprend deux types d'engagements regroupés ci-dessous :

- Les engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,
- Les engagements volontaires issus des discussions avec les riverains présents lors des ateliers.

Ces engagements sont répartis selon les 4 phases d'un projet éolien : le développement, l'instruction, la construction, la mise en service et l'exploitation. Certains engagements sont d'ores et déjà réalisés ou en cours, auquel cas vous trouverez ces précisions annotées. La version finale de la charte de bon voisinage sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'État et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet.

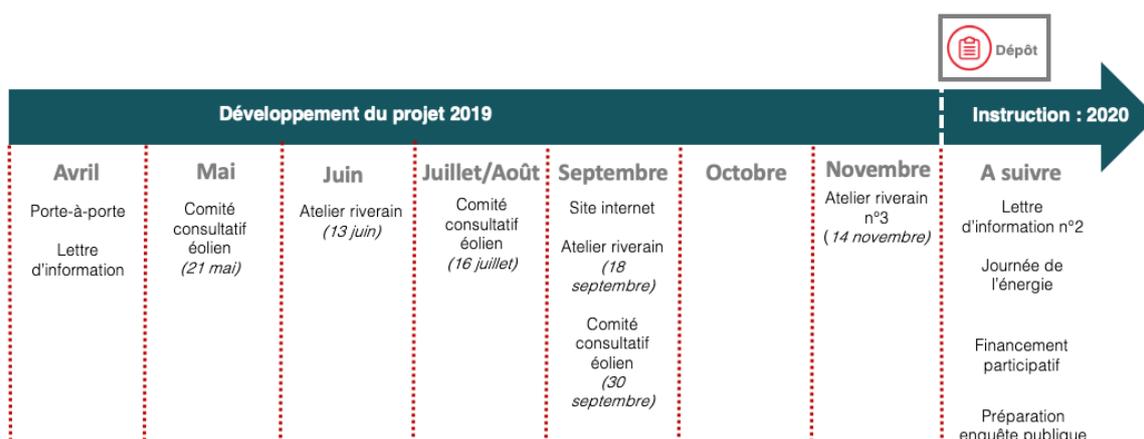
Rappel de la démarche d'information et de concertation

Afin d'engager des discussions avec les parties prenantes locales pour parvenir à un projet cohérent, adapté au territoire, une démarche complète a été mise en œuvre. Les différents rendez-vous organisés ont permis de parvenir à cette première version de la charte. Dès le début de la concertation, il a été posé que l'objectif de la démarche était de parvenir à cette charte recensant les engagements de l'exploitant du futur parc. Un comité consultatif éolien dédié a notamment permis d'échanger précisément sur le sujet avec les participants et de récolter de nombreuses propositions d'engagement. Il est à noter que lorsque les propositions n'ont pas pu être reprises, les porteurs de projet se sont attachés à expliquer aux participants pourquoi certaines propositions ne relevaient pas d'une telle charte. Ainsi, vous trouverez des points d'explication pour les quelques propositions d'engagement qui ont été revues.

Le dispositif suivant a été mis en œuvre :

- **Un comité de pilotage**, composé de membres d'EEF et d'élus de Bouvron, est chargé de prendre les décisions.
- **Un comité consultatif éolien** rassemblant des élus et des citoyens volontaires vise à éclairer les prises de décisions du comité de pilotage. Ses objectifs sont de faire des propositions au comité de pilotage sur la définition du projet, proposer des mesures d'accompagnement et des engagements à prendre pour la phase exploitation, impulser la mobilisation citoyenne dans le cadre du financement participatif.
- **Des ateliers riverains**, ouverts aux personnes intéressées par le projet, permettent de suivre l'avancée du projet et de répondre aux interrogations des personnes présentes.
- **Des dispositifs d'information** complètent cet ensemble : des lettres d'information, des articles réguliers au sein du bulletin municipal, ou encore un site internet dédié : <https://www.parcéoliendebouvron.fr>.

Le calendrier de la démarche :



L'aboutissement de cette charte d'engagement ne constitue pas l'étape finale de la concertation et des échanges avec les porteurs de projet. En effet, il est également prévu de travailler sur la mobilisation citoyenne dans le cadre de l'investissement participatif que les porteurs de projet souhaitent mettre en œuvre. La charte définit également des modalités d'échanges et des rencontres nécessaires sur des sujets spécifiques.

La charte de bon voisinage

PHASE 1 – Le développement

Maîtriser et compenser les impacts

- **Engagement 1 :** Chercher à développer un projet de haute qualité à moindre impact résiduel et justifier les choix réalisés à partir de la doctrine : Éviter – Réduire – Compenser.
- **Engagement 2 :** Réaliser un diagnostic géobiologique préalable sur les implantations envisagées.
- **Engagement 3 :** Réaliser un recensement de tous les établissements d'élevages situés dans un rayon autour de la zone d'implantation des éoliennes jugé suffisant par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique.
- **Engagement 4 :** Réaliser une simulation des ombres portées des éoliennes et établir, sur certains points récepteurs choisis en concertation avec les riverains intéressés, les risques d'apparition d'un bantage d'ombre. Mettre les résultats de l'étude en ligne sur le site internet dédié.
- **Engagement 5 :** Définir des compensations environnementales proportionnées aux dommages causés par les travaux envisagés et les emprises occupées pendant l'exploitation du parc éolien.
- **Engagement 6 :** Prévoir de replanter selon un facteur 2 la végétation éliminée. Cibler au maximum ces plantations à proximité immédiate de la zone d'étude.
- **Engagement 7 :** Prévoir des mesures compensatoires environnementales complémentaires et qualitatives localisées sur la commune pour l'amélioration de la biodiversité ou la restauration de zones humides. A titre d'exemple, il peut être prévu : plantation d'espèces locales, création de friches volontaires en laissant des souches, ruches, réaménagement de la carrière Ménard.

Relations avec les habitants

- **Engagement 8** : Mettre en place des **instances de concertation locales** et régulièrement les consulter pendant l'avancement du projet, partager les résultats des études menées.
- **Engagement 9** : Afficher les dates de réunions sur le site internet du parc éolien, sur les sites internet des communes de Blain et de Bouvron et dans les bulletins municipaux. (sous réserve de l'accord des deux communes).

PHASE 2 – L’instruction

- **Engagement 10** : Initier la démarche de mobilisation citoyenne autour de l’investissement participatif, qui sera mis en œuvre une fois le parc autorisé. Durant la phase d’instruction, informer largement sur l’investissement participatif afin que les personnes intéressées se signalent pour être invitées aux réunions dédiées. Réaliser cette information au-delà de la commune de Bouvron (communes limitrophes). Présenter différentes possibilités d’investissement participatif lors de la réunion initiale afin d’amorcer les réflexions.
- **Engagement 11** : Participer aux réflexions sur les conditions de faisabilités d’une étude sur l’impact des projets éoliens sur la valeur immobilière. Le cas échéant, participer à la réalisation de cette étude.
- **Engagement 12** : En vue de l'amélioration du projet, évaluer la pertinence des propositions ou recommandations d'adaptation faites par les instances consultées lors de l'instruction de la demande d'autorisation.

PHASE 3 – La construction

- **Engagement 13** : Conformément au protocole de la Chambre d'Agriculture et avant la mise en chantier, réaliser un **diagnostic sanitaire des établissements d'élevage** situés à proximité de la zone d'étude et qui le souhaitent.
- **Engagement 14** : **Définir le planning des travaux** en fonction des enjeux environnementaux identifiés lors des études de biodiversité, et prenant en compte les exigences imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.
- **Engagement 15** : Introduire des critères environnementaux, éthiques et de proximité dans le choix des entreprises intervenantes.
- **Engagement 16** : **Mandater un écologue** qui sera chargé de réaliser le suivi environnemental du chantier et se conformer à ses recommandations pour en réduire les impacts.
- **Engagement 17** : Privilégier dès que possible **les matériaux et techniques respectueux de l'environnement**, de la sécurité et de la santé des travailleurs et de la population (cri du lynx pour les avertisseurs de recul des engins de chantiers, nettoyage de roues en sortie de terrain boueux, gestion des déchets, etc...)

- **Engagement 18** : Porter une attention particulière à la **sécurité sur le chantier** mais aussi au niveau des déplacements en lien avec la présence de la carrière, notamment au niveau du carrefour Saint-Cloud. Viser un chantier « 0 » accident

Relations avec les habitants

- **Engagement 19** : Informer les riverains de Bouvron et de Blain en amont des travaux en précisant le planning, les déviations et toutes les informations pratiques nécessaires via les outils de communication classiques (site de la mairie, journal municipal, réseaux sociaux, courriers aux riverains concernés, presse locale, etc).
- **Engagement 20** : Proposer une bourse aux haies pour les riverains volontaires afin de créer des masques visuels via la plantation de haies. Prévoir une information élargie des riverains sur ce dispositif. Les demandes seront analysées au cas par cas par le paysagiste. S'il y a lieu, les cas litigieux seront traités par le comité de suivi mis en œuvre.

PHASE 4 – La mise en service et l'exploitation

Maîtriser et compenser les impacts

L'acoustique

- **Engagement 21** : Réaliser une campagne de mesures acoustiques dès la première année de mise en service du parc dans son ensemble sur 2 saisons caractéristiques (saison végétative et non végétative), et renouveler les mesures trois ans plus tard puis au bout de 10 ans d'exploitation.
- **Engagement 22** : Définir avec les instances de concertation, et en fonction des besoins exprimés par les riverains volontaires, des points supplémentaires de mesure acoustique et réaliser ces mesures supplémentaires lors des campagnes de réception acoustique et de suivi,
- **Engagement 23** : Mettre en place un plan de fonctionnement des éoliennes garantissant un niveau d'émergence inférieur ou égal à 5dB(A) le jour et à 3dB(A) la nuit, conformément à la réglementation et y compris lorsque le niveau ambiant est inférieur à 35dB(A).

Suppression d'une des propositions :

Il a été proposé d'enlever l'engagement suivant proposé initialement : « En cas de forte chaleur l'été, pouvoir brider les éoliennes au besoin afin de permettre aux riverains de dormir la fenêtre ouverte. » En effet, lors des périodes de canicules, les éoliennes font peu de bruit : le vent est souvent faible et d'autre part les bridages nécessaires pour les chiroptères correspondent également à ces conditions météorologiques (peu de vent, chaleur). Il semble plus facile de se baser sur ces critères pour des questions techniques.

La biodiversité

- **Engagement 24** : Conformément aux obligations réglementaires, effectuer un suivi régulier de l'impact sur la biodiversité et particulièrement sur la mortalité de la faune volante.

La réception TV

- **Engagement 25** : Conformément aux obligations réglementaires, traiter au cas par cas chaque demande de rétablissement du signal hertzien de **réception TV** et prendre en charge le coût des matériels et des prestations en cas de perturbations avérées dues au parc éolien. Des prestataires spécialisés seront sélectionnés pour intervenir au plus vite afin de corriger les

perturbations confirmées. Les populations concernées disposeront d'un moyen pour contacter l'exploitant. Un budget adapté et suffisant sera prévu dans le plan d'investissement du projet.

Santé

- **Engagement 26 :** En cas de souci sanitaire d'ampleur sur les habitants, les différentes mesures à prendre relèvent du Préfet.

Modification de la proposition initiale

Il était proposé initialement de noter : « Prévoir d'arrêter les machines en cas de souci sanitaire d'ampleur sur les habitants ». L'arrêt d'un parc éolien et auquel cas les investigations à mener sont du ressort de la Préfecture c'est pourquoi les porteurs de projet ont privilégié cette formulation.

Maintenance

- **Engagement 27 :** Assurer une maintenance régulière des machines et équipements du parc éolien pendant toute l'exploitation avec une attention particulière sur les systèmes et équipements pouvant être la source d'un bruit anormal ou de troubles pour le voisinage. Prévoir un suivi et une maintenance des machines conformément au plan de maintenance du fabricant.

Modification de la proposition initiale :

Il était proposé initialement de réaliser une maintenance tous les 3 mois. Or des plans de maintenance dédiés précisent les différentes opérations à réaliser régulièrement pour l'entretien des machines, c'est en ce sens que les porteurs de projet préfèrent noter : « conformément au plan de maintenance du fabricant ».

Relations avec les riverains

- **Engagement 28 :** Acter la constitution d'un comité de suivi chargé de suivre les engagements pris et les actions réalisées par l'exploitant. Cette instance se composerait de représentants de la municipalité, d'un référent dédié d'EEF, et de riverains immédiats répartis géographiquement autour de la zone d'études et des habitants. Celui-ci se réunirait a minima une fois par an afin de dresser un bilan de l'exploitation. Il devra en toute transparence être informé des conditions d'exploitation, des problèmes rencontrés au cours de l'exploitation du parc éolien, et des mesures prises ou à prendre pour les résoudre.



- **Engagement 29 : Mettre en place un suivi systématique de toutes les réclamations** et questions portées à la connaissance de l'exploitant en relation avec les ombres portées, la réception TV, l'acoustique, la visibilité des éoliennes, les vibrations, le balisage aérien, ou autres phénomènes en relation avec le parc éolien. Une réponse au cas-par-cas, sera proposée, enregistrée et portée à la connaissance des personnes concernées et du comité de suivi mis en place.
- **Engagement 30 :** Désigner **un référent**, dont les coordonnées de contact seront facilement disponibles (email et numéro de téléphone), afin d'être l'interlocuteur de toutes les parties prenantes cherchant des informations sur la vie du parc éolien.
- **Engagement 31 :** Produire régulièrement à destination du public **une information synthétique et transparente sur la vie du parc** : données de production, données de la maintenance, résultats des suivis et contrôles réglementaires, évolution sur la situation financière et l'actionnariat de la société d'exploitation, retombées fiscales pour les collectivités.

Le processus à suivre

